



L'action sociale
n'est ni un luxe,
ni un confort...



C'est une absolue nécessité !

Un groupe de travail conjoint du comité technique ministériel (CTM) et du Comité National de l'Action Sociale Ministérielle (CNAS) consacré aux orientations de cette dernière s'est réuni le 17 février 2016. Il était présidé par Mme BRAUN-LEMAIRE, Directrice des ressources humaines adjointe au Secrétariat Général.

Après l'annonce au CTM du 13 octobre 2015, de l'amputation des crédits d'action sociale pour 2016, la multiplication des initiatives des fédérations pour dénoncer ce « hold up », à la première rencontre entre les fédérations et Mme BRAUN-LEMAIRE le 5 décembre 2015. Lors de cette première rencontre, il avait été acté de « construire un projet pour la politique d'action sociale et de mettre en place une méthode de travail et de concertation ».

Il avait été prévu d'ouvrir un cycle de discussions sur :

- ▶ l'orientation de l'action sociale ministérielle ;
- ▶ le budget et les prestations ;
- ▶ la gouvernance des associations, leur indépendance ;
- ▶ la place et le rôle des organisations syndicales dans les associations.



Lors de ce premier groupe de travail, la Directrice a rappelé la nécessité d'engager une discussion avec les fédérations syndicales sur l'action sociale ministérielle et son orientation.

Un état des lieux des prestations est dressé pour dessiner une trajectoire budgétaire et les perspectives. Les travaux devront être achevés fin du premier semestre 2016, les réunions techniques avec la direction du budget ayant commencé, sans que les enveloppes budgétaires soient encore définies.

Elle a réaffirmé que les ministres avaient conscience de l'importance de l'action sociale aux ministères économiques et financiers (MEF).

« En nos qualités de membres du CTM et du CNAS de **Solidaires Finances**, nous tenons à réaffirmer solennellement notre attachement à une action sociale de qualité. Action sociale qui doit prendre en compte tous les besoins des agents, actifs et retraités, de leurs familles dans les domaines du logement, des vacances, des loisirs, de la culture, de la petite enfance, des aides et secours, de la dépendance.

Après lecture d'un communiqué commun des Fédérations des Finances Solidaires/CGT/FO relatif au Service social (cf.p.4 en effet, les personnels du service social sont les premières victimes de l'accord PPCR (parcours professionnels, carrière et rémunération) et du RIFSEEP), la délégation **Solidaires Finances**, composée de membres du CTM et du CNAS, a tenu à rappeler :

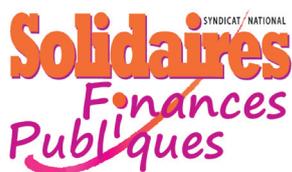
Ce groupe de travail est l'occasion de répéter que notre fédération n'accepte toujours pas la réduction globale du budget de l'action sociale et la suppression de la subvention à l'ALPAF pour 2016 et les conséquences qu'elles entraînent d'ores et déjà sur le niveau des prestations.

Pour la fédération **Solidaires Finances**, l'action sociale n'est ni un luxe, ni un « confort » c'est une absolue nécessité dans le contexte économique et social actuel. Elle ne doit donc pas être remise en cause dans ses moyens humains et financiers. Son organisation départementale et de proximité et ses prestations ne doivent donc pas être hiérarchisées.

L'action sociale doit au contraire être renforcée afin de mieux répondre aux besoins des agents.

Ces besoins sont nombreux et évoluent : perte d'autonomie du fait du vieillissement de la population, garde d'enfants, conséquence de l'absence de revalorisations du point d'indice et des déroulés de carrière... Nous devons donc enrichir les différents dispositifs sans réduire ou

remettre en cause ceux qui existent. C'est cela, pour nous, l'enjeu de ce groupe de travail. Nous ne dévierons pas de cette orientation. »



Pour Mme BRAUN-LEMAIRE, c'est la trésorerie largement excédentaire d'ALPAF qui a rendu possible la baisse du budget en 2016. Elle constate qu'au delà, le budget global est en sous consommation.

De fait, cela implique une impérieuse nécessité de trouver des pistes budgétaires sérieuses.

Pour **Solidaires Finances** les propositions ne manquent pas et nous reprochons à Mme BRAUN-LEMAIRE d'être déjà dans une perspective d'un budget en baisse.

Nous avons réaffirmé que l'action sociale est issue du conflit de 1989 (conflit qui a permis également la généralisation des CHS DI) et que pour les agents, dans une période de baisse des rémunérations, de pertes de pouvoir d'achat et de précarisation des emplois, l'action sociale est une nécessité.



Solidaires Finances ne peut admettre la suppression de la subvention à l'ALPAF et estime le discours de Mme BRAUN-LEMAIRE ...INAUDIBLE !

Plus de 25 millions d'euros sont confisqués aux agents, alors que cet argent aurait pu être utilisé pour réserver des logements dans toutes les zones à forte tension immobilière et remplacer les prêts d'ALPAF, comme le prêt aux études, par des aides. Ce montant aurait aussi pu également être utilisé pour effectuer des réservations de places en crèches en nombre très insuffisant.

Le secrétariat général a fait des choix en se gardant bien d'informer les organisations syndicales. Choix que nous ne partageons pas et qui ont abouti à la situation budgétaire catastrophique pour 2016.

Examen des besoins poste par poste



La restauration

77% des agents ont potentiellement accès à une structure de restauration collective et 23% bénéficient du titre restaurant.

On observe une baisse de 14,5% de la fréquentation des restaurants **AGRAP** entre 2010 et 2015.

Pour **Solidaires Finances** **AGRAP** ne concerne que Paris ; alors que la problématique restauration concerne l'ensemble du territoire y compris les DOM.

Certes, le budget alloué pour la restauration s'élève à 65 millions d'euros dont 34 M€ pour le titre restaurant comprenant l'avance de 17 M€ de la part « employeur ».

Ces 17 millions sont « repris » sur la paye des agents mais sont reversés au budget général et non à l'action sociale.

Solidaires Finances réitère pour la énième fois qu'un fond de concours soit mis en place pour réintégrer ces sommes dans le budget de l'action sociale.

77% des agents ont accès à la restauration collective mais combien sont-ils réellement à la fréquenter ?

Nous avons dénoncé la fermeture de plus en plus de petites structures de restauration et dénoncé l'absence d'information de la part de l'administration en direction des organisations syndicales.. Silence qui ne permet d'intervenir qu'en amont... souvent trop tard. Fermetures pour lesquelles aucun critère n'est vraiment défini et qui permet toutes les dérives.

- ▶ Quels sont les critères de fermeture : moins de 20 agents, moins de 40 agents ?
- ▶ Quels sont les motifs de désaffectation des restaurants ?
- ▶ Quelle conception le Secrétariat Général et la DGFIP se font-ils du dialogue social ?

Pour **Solidaires Finances** les changements de comportement, d'habitudes alimentaires, mais également la diminution des effectifs, la dégradation des conditions de travail, la baisse de la qualité des repas, le coût jugé trop élevé (surtout pour les agents aux petits indices), peuvent expliquer la désaffectation de la restauration collective. Plutôt que de fermer ces lieux, l'administration ne devrait-elle pas se poser la question suivante : comment faire en sorte que ceux-ci voient leur fréquentation croître ?

Pour **Solidaires Finances**, l'harmonisation tarifaire (5,65 euros en province) n'est qu'un leurre. D'une part parce qu'elle n'est souvent pas appliquée, d'autre part parce que, quand elle l'est, c'est de toutes façons trop élevée.

AGRAP « s'honore » d'avoir réussi en 2015 à conserver son taux de fréquentation en proposant une offre moins coûteuse mais réduite à un « plateau repas » composé d'un plat et d'un périphérique (entrée ou dessert).

Or, ce sont majoritairement les bas indices qui se sont repliés sur cette offre moins coûteuse. Et oui, il y a bien pour certains agents des petites économies à faire en attendant le dégel... du point d'indice...

Pour **Solidaires Finances**, ce sont bien les raisons financières et économiques qui conduisent les agents vers ces offres au rabais. Ceci est contraire aux principes de action sociale et n'est pas acceptable

Solidaires Finances souhaite une remise à plat du dossier Restauration et exige que le dispositif d'harmonisation tarifaire soit entièrement revu.



Le logement

Le Directeur d'ALPAF expose les difficultés à réaliser l'adéquation entre l'offre et la demande.

Il constate que sur l'Île de France, les agents ont tendance à déposer des demandes pour Paris intra-muros ou très proche proximité bien qu'ils travaillent en banlieue. Pour ces raisons, il est souvent très difficile de satisfaire leurs demandes.

Le nombre de logements rendus pour inoccupation est en augmentation (147 en 2015, 131 en 2014). Cela concerne assez souvent des logements neufs situés dans «des quartiers agréables» et qui n'ont pas trouvé preneur, comme à Vincennes ou dans la zone Mac Donald (19^e) à Paris.

Sur les prêts

A l'exception de l'aide à la première installation (API), ALPAF ne consent que des prêts. L'administration ayant décidé que les prêts devaient s'auto-alimenter. En conséquence, le prêt « étudiant » ne rencontre pas de succès bien que chacun-e connaît les difficultés que représente la prise en charge d'un tel logement pour les parents concernés.

Les agents qui paient déjà le loyer de leur logement ne peuvent plus emprunter car ils dépassent de fait le taux d'endettement de 30%.

Conclusion, c'est pour ces agents la double peine : salaires modestes, capacité d'emprunt nulle auprès d'ALPAF. Alors pour s'en sortir, ils ont recours à des crédits à des taux élevés auprès d'organismes «revolving» peu regardants et se retrouvent ensuite en situation de surendettement.

Cela ne correspond pas à notre sens de l'action sociale. **Celle-ci doit avant tout répondre aux besoins sociaux des agents.**

Les aides à la parentalité

Dans le domaine de la petite enfance, le Ministère fait état de 504 réservations de berceaux de crèches, avec une augmentation de l'offre doublée en 6 ans. Il fait remarquer que le budget des aides à la parentalité a augmenté ces dernières années.

Il a été porté à 4,7 M€ en 2015 avec la mise en place du CESU 6/12 ans.

Pour Solidaires Finances le nombre de places en crèches (504) est ridiculement bas alors que les MEF veulent se donner en exemple en termes d'égalité professionnelle femmes/hommes.

Une étude du ministère de la fonction publique indique que près de la moitié des fonctionnaires gardent eux-mêmes leur enfant de moins de trois ans.

A Solidaires Finances, chacun-e le sait, ce sont davantage les femmes qui ont recours au congé parental et au temps partiel, avec toutes les conséquences sur leur carrière et leur retraite.

Dans le cadre de l'égalité professionnelle hommes/femmes, il est primordial de réserver des places de crèches mais aussi de créer des réseaux spécifiques d'assistantes maternelles sur l'ensemble du territoire.

Solidaires Finances est intervenue également sur le CESU 0/6 ans mis en place par la DGAFP et dont les conditions d'accès sont beaucoup plus restrictives que pour le CESU 6/12 ans. Dans les faits 80% des agents des MEF se trouvent exclus du dispositif.

En conséquence, nous avons demandé que le secrétariat général mette en place un dispositif de substitution équivalent aux conditions du CESU 6/12 ans. **C'est possible ! Encore faut-il en avoir la volonté !**

Pour Solidaires Finances, il y a nécessité d'accroître les prestations offertes dans le cadre de l'aide à la parentalité.

Un second groupe de travail permettra d'aborder les sujets liés au secteur vacances-loisirs.

Seront également abordés la gouvernance des associations, le rôle et la place des organisations syndicales au sein des associations.



Solidaires Finances continuera à porter les revendications des agents pour une action sociale de proximité répondant aux besoins de tous les agents.

Si l'action sociale a un coût, elle n'a pas de prix!



**Communiqué interfédéral SOLIDAIRES, CGT, FO Finances
Préalable au GT Ministériel et CNAS « Orientations sociales » du 17 février 2016.**

**Les métiers de la filière sociale des MEFS doivent être reconnus
après des mois voire des années
de revendications des ASS et des CTR SS**

Lors d'un groupe de travail « Filière sociale » qui s'est déroulé le 10 février 2016, en administration centrale, nos syndicats respectifs au CT AC ont proposé une méthode de concertation en 4 axes. Ce, afin qu'aucun problème de fond lié à l'évolution professionnelle des métiers et corps de cette filière, soulevé depuis des mois, voire des années tant par les Assistants sociaux (ASS) et les Conseillers techniques régionaux de service social (CTR SS) des MEFS ne soit éludé.

Ces axes sont les suivants :

- ▶ Examen des conditions d'une véritable reconnaissance professionnelle des ASS et des CTR SS, conformément à la réglementation européenne (possibilités d'évolution de B en A, de A en A+...);
- ▶ Exploration des passerelles possibles pour les ASS et CTR SS vers des corps et catégories permettant de véritables évolutions de carrière (ex : Attachés ou autres...);
- ▶ Clarification du rôle des MEFS dans la défense des corps sociaux en CIGEM tant vis-à-vis de la DGAFP (interministériel qui édicte et arbitre les dispositifs applicables) que des ministères sociaux (MAS) qui gèrent;
- ▶ Analyse des limites et effets pervers des mesures proposées par la DRH : NBI pour les ASS plafonnés et amélioration indemnitaire pour les CTR SS.

Ces axes de travail sont seuls à même d'unifier les revendications de l'ensemble de la filière sociale (ASS, CTR SS, CASAE).

L'administration s'est contentée de proposer des mesurètes différenciées : NBI pour quelques Assistants sociaux dont il aurait fallu fixer les critères d'attribution et barème indemnitaire amélioré pour les Conseillers techniques de service social (CTR SS).

Ces mesures ne répondent pas aux attentes des personnels concernés qui exigent :

- ▶ L'ouverture de véritables négociations sur la reconnaissance de leurs métiers;
- ▶ Des mesures indiciaires qui s'appliquent à tous les agents de la filière.

La non prise en compte de leurs revendications aurait des conséquences lourdes en termes de dégradation du dialogue social spécifique (des actions sont déjà organisées par les collectifs CT SS et ASS) et des conditions de vie et de travail d'une grande partie des agents des MEFs, et dont l'administration porterait l'entière responsabilité.

Nous ne pouvons donc pas laisser cette situation se déliter davantage sans interpeller le Secrétariat Général. Corps interministériels ou pas, ce sujet relève de nos compétences et de nos mandats syndicaux.

C'est pourquoi les fédérations SOLIDAIRES, CGT, FO Finances, souhaitent que des solutions satisfaisantes soient trouvées sur ce dossier d'ici le prochain CTM d'avril.

A défaut, nous n'hésiterons pas à sensibiliser l'ensemble des personnels par tous moyens adaptés en soutien à une filière sociale à laquelle ils sont très attachés.

En réponse

Mme BRAUN-LEMAIRE a indiqué, concernant le service social, qu'il fallait agir vite d'où cette proposition de faire une NBI pour les agents concernés.

Si les organisations syndicales ne sont pas d'accord avec ces « mesurètes » et si elles souhaitent un engagement plus profond, le processus de mise en œuvre sera plus long et renvoie à un débat interministériel avec la DGAFP et les affaires sociales.

Si des besoins et des réflexions plus importants se font sentir, elle n'est pas opposée à rediscuter le dispositif, sachant qu'il n'est pas exclusif d'une démarche vis-à-vis de la DGAFP.

... à suivre...